

## LE PORC EN BELGIQUE APRÈS LA DIOXINE

Région de passage, la Belgique est aussi un acteur majeur de la production et du commerce porcins du nord de l'Europe. La récente affaire de la dioxine vient de mettre à mal une filière peu organisée, déjà confrontée à la nécessité de se restructurer du fait des contraintes d'environnement.

L'accident de la dioxine a fortement perturbé les filières avicole, puis porcine, au début de l'été 1999. L'ensemble des maillons a été touché. Pour le porc, l'année 1999 se solde par une baisse de moitié des exportations par rapport à 1998, tandis que la production aurait baissé de 6%, pour retomber à 1,04 million de tonnes. La croissance quasi constante de la production porcine depuis le milieu des années 80 a été stoppée.

La Belgique est le 3<sup>ème</sup> exportateur de viande de porc de l'UE. En 1998, ses ventes dépassaient 750 000 t, soit un taux d'auto-fourniture de 224%. Mais tous les porcs ne sont pas issus du pays. Traditionnellement, la Belgique est une plaque tournante pour le commerce de la viande, les importations étant souvent re-exportées avec une valeur ajoutée. Ainsi, malgré la hausse continue des exportations dans le temps, les importations se sont toujours maintenues autour de 150 000 tonnes/an.

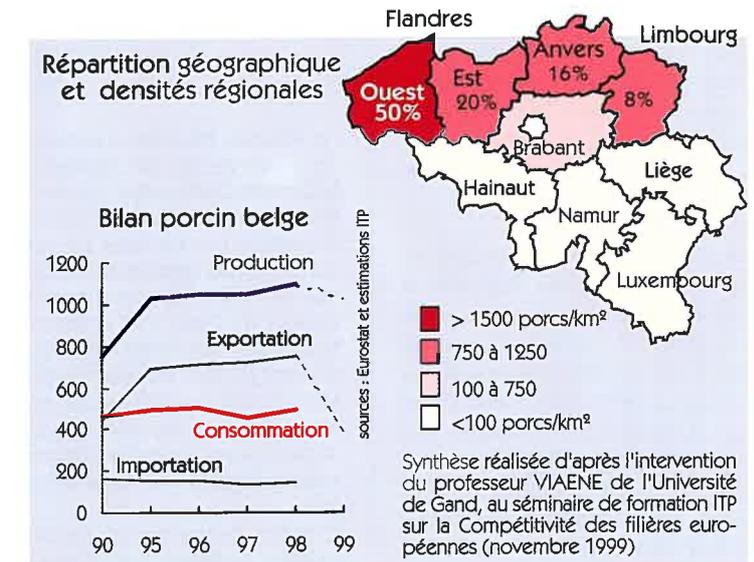
Le pays a bien saisi les opportunités du marché allemand, dès l'unification du début des années 90.

Huit ans plus tard, en 1998, l'Allemagne absorbe 36% des expéditions belges, surtout sous forme de carcasses (150 000 t) et de pièces (150 000 t, dont la moitié sont déossées). Les Pays-Bas, l'Italie et la France suivent avec chacun 13 à 14% des exportations totales belges. Les achats néerlandais sont des saucisses pour un tiers des tonnages et des abats pour 17%. Les deux pays latins achètent des pièces pour près de la moitié ; l'Italie surtout des jambons et la France plutôt des produits désossés.

Les entreprises belges ont aussi réalisé un développement soutenu vers les pays tiers : 150 000 tonnes y ont été vendues en 1998, soit 15% du total des exportations porcines. La Russie est le premier débouché avec 95 000 t (saucisses pour les deux tiers, et le reste sous forme de préparations, conserves).

### L'aval encore dispersé

Il se caractérise par des entreprises familiales d'abattage-découpe avec des outils de petite taille, comparée à celle des autres pays exportateurs. Le seul groupe coopératif



indicatif pour l'ensemble du pays.

### L'environnement s'impose aussi

Comme aux Pays-Bas voisins l'environnement impose également des limites au développement de la production. Depuis 1991, le gouvernement belge s'efforce de mettre en place une réglementation efficace pour arrêter la croissance des productions animales, voire réduire les cheptels. Sans résultat notable !

La création de nouveaux élevages en Flandre est impossible. De plus, une loi sur l'aménagement du territoire interdit la présence des élevages dans un rayon de moins d'un kilomètre autour des villages. De nombreuses fermes seront contraintes à se déplacer ou à fermer au moment de renouveler leur permis de produire, dont la durée de validité est de 20 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, une nouvelle réglementation sur la production de lisier (MAP-II) empêche l'augmentation des effectifs et contraint l'éleveur à payer ou à traiter le lisier.

Les perspectives de la production porcine belge ne sont pas roses. La réglementation environnementale entraînera une baisse des effectifs animaux et des surcoûts. Ceux-ci s'ajouteront aux contrôles accrus concernant la sécurité alimentaire (dioxine). La filière porcine belge risque de perdre rapidement de sa compétitivité. Des restructurations sont à prévoir, avec une baisse de production qui pourrait atteindre 20% au cours des prochaines années. Même si la consommation intérieure diminue, la présence des entreprises belges sera moins importante à l'exportation.

### Dioxine : 6 mois de crise

- **1<sup>er</sup> juin 1999.** Dix fabricants d'aliment sont suspectés d'avoir distribué des produits à forts taux de dioxine. En attendant les résultats des analyses, 1 621 élevages porcins et 509 exploitations de volaille sont interdits de commercialisation. La contamination est partie de l'entreprise *Verkest-Fogra*, fondeur de graisses.

- **juin 1999.** Une suite de décisions de l'UE rendent possible l'exportation des viandes sous contrôles, mais la confiance des acheteurs est fortement ébranlée. La consommation chute. Les prix du porc s'effondrent en Belgique.

- **fin novembre 1999.** Arrêt des mesures spécifiques de l'UE. La Belgique poursuit cependant le contrôle systématique de la présence de

dioxine dans ses produits. La confiance des consommateurs est rétablie, les exportations reprennent.

- **Au total,** 80 000 tonnes de viandes (dont 70 000 de porc), stockées ou déjà exportées, ont été retrouvées et détruites (valeur : 1 milliard de FB). De plus, 250 000 porcs ont été détruits. Ils ont été indemnisés aux éleveurs à 80% du coût de revient (525 millions de FB). Un coût de 400 millions de FB s'ajoute pour les frais de destruction.

- **Non pris en compte :** le coût des pertes économiques globales (blocage des fermes pendant environ un mois et demi. prix du porc bas, pertes de débouchés...). A titre de soutien cependant, la "loi dioxine" permet des crédits préférentiels aux élevages, sur le budget national.